

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|-------------------------------|-------------|---------|
| Afférent au conseil municipal | En Exercice | Votants |
| 15 | 15 | 14 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 06 novembre 2023 |

| Date de la séance |
|-------------------|
| 10 novembre 2023 |

| |
|--------------|
| N°2023_10_04 |
|--------------|

| |
|--|
| Modification de la régie de recettes des salles communales |
|--|

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAÏSÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAÏSÉ, Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE par Catherine MALAÏSÉ, Justine MARCY-CHINCHILLA par Brigitte GODART, Audrey POTAUFEUX par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés :

Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et R.1617-1 à R.1617-18,

VU la délibération n° 2017/09/05 du 21 septembre 2017 relative à la régie de recettes des salles communales, comprenant la salle de la mairie et la salle polyvalente,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 9 novembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la régie de recettes des salles communales afin d'inclure la salle des associations, située dans les locaux de la mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à intégrer les recettes de la location de la salle des associations dans la régie de recettes des salles communales.

Le Maire,
Catherine MALAÏSÉ

C. Malaisé

